

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2025

Décision du 24 avril 2025

04.2025-27	PREVENTION ET GESTION DES DECHETS Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Fourniture et livraison de rayonnages de stockage »
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que la société PALLARD, sise Parc industriel de Tabari - BP 99413 – 44194 CLISSON CEDEX, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société PALLARD, sise Parc industriel de Tabari – BP 99413 – 44194 CLISSON CEDEX, pour un contrat pour la fourniture et livraison de rayonnages de stockage, pour un montant de 10 265,64 € H.T. soit 12 318,76 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »